



que faire quand l'employeur ne veut pas payer ?

Par **laurence loval**, le **18/02/2011** à **17:13**

Bonjour, qui peut me dire que faire face à un employeur qui depuis le 9 février 2011, date de la décision des Prud'hommes à depuis reçu la lettre recommandée du tribunal lui ordonnant de me payer 200 euros pour une affaire d'attestation assedic. aujourd'hui nous sommes le 18 février et toujours aucune nouvelle de l'employeur. J'ai essayé de l'appeler, personne ne répond, pourtant je l'ai croisée dans la ville dans laquelle j'habite et qu'il habite également. c'est d'ailleurs là qu'il a son entreprise. Je suis inquiète car les jours passent et qu'après cette ordonnance risque de ne plus être valable et d'autre part si je dois avoir recours à un huissier cela risque, à moi qui ne travaille qu'en saisonnière, plus que je n'y gagnerais, sans compter son déplacement. Merci de me répondre si vous pouvez m'aider.

Par **P.M.**, le **18/02/2011** à **19:19**

Bonjour,
Ne craignez rien en tout cas pour la prescription de la décision...
Vous pourriez envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur pour lui demander s'il entend s'exécuter volontairement dans les 48 heures à réception ou si vous devez procéder à une exécution forcée...

Par **laurence loval**, le **18/02/2011** à **19:36**

Merçi beaucoup! Je lui envoie une lettre de suite. Là je viens finalement d'avoir sa femme au téléphone. Elle m'a dit que c'était en cours, oui mais... dans combien de temps. Je ne sais pas si je dois la croire elle m'avait également promis de m'envoyer l'attestation assedic, ce qu'elle n'a pas fait alors je vais, pour me protéger, envoyer cette lettre. J'ai horreur des conflits pourtant il faut toujours se battre avec l'un, avec l'autre... c'est usant. En tout cas je ne me laisserai pas faire. Bonne soirée à vous.